Budget participatif dans le cadre du Plan stratégique transversal 2022-2024

Edition 2023

Formulaire de candidature [Annexe 2]

A TRANSMETTRE, soit en version papier soit en version électronique, à :

Administration communale rue de Hotton, 1 6987 RENDEUX

finances@rendeux.be

pour le 11 octobre 2023 à 17h00 au plus tard.

Case reservee a	l'Aaministration
nde du projet :	

<u>Intitulé du projet</u> : Aménagement des abords de la salle de Hodister
<u>Porteur du projet</u> : Faire un choix entre les propositions A et <mark>B</mark> (cfr Article 3 du Règlement)
A. Vous rentrez votre projet au nom d'une personne morale ayant la personnalité juridique
Nom de l'association :

A- Yous rentrez votre projet au nom a une personne morale ayant la personne
om de l'association :
orme juridique : (ASBL,)
dresse :
° de compte IBAN de l'association :
coordonnées de la personne représentant valablement l'association :
om et prénom :
dresse :
l ail :
éléphone :
ate : Signature :

Document à annexer : PV de l'instance décisionnelle marquant la volonté d'introduire une candidature au nom de l'association

Document à présenter sur demande de l'Administration communale : statuts de l'association

B. Vous rentrez votre projet au nom d'une association de fait ou d'un comité de quartier n'ayant pas la personnalité juridique

Nom du groupement : Comité de Hodister - Les Hodisterois.

+ coordonnées de la personne représentant le groupement :

Nom et prénom : Lefebvre Mikaël

Adresse: Rue Saint Brice, 18

Mail: Mikael.Lefebvre.6987@gmail.com

Téléphone: +32 472 88 27 34

N° de compte IBAN de la personne désignée pour représenter le groupement : BE81 0637 3449 2624

Date: 10/10/2023

Signature: Lebyne.

+ coordonnées des personnes soutenant le projet (minimum 3 personnes domiciliées à des adresses différentes au sein de la commune de Rendeux)

	Nom et prénom	Adresse	Cignoture
1.	Villers Rémy	Tier Saint-Martin 7a	Signature
1.	villers kerny	6987 Hodister	Political
		Mail: Remyvillers@hotmail.com	A.
		Téléphone: +32 498 68 56 34	
2.	Daine Cédric	Place du Marché, 5	
		6987 Hodister	
			Davie C
		Mail: Dainecedric@gmail.com	
		Téléphone : +32 478 42 36 51	
3.	Depature Nicolas	Champ-le-Houtte 8a	
		6987 Hodister	
			DepolareM
		Mail: info@dnpconcept.be	
		Téléphone : +32 484 97 66 12	
4.			
			985
		Mail:	
		Téléphone :	
5.			
		Mail:	
		Téléphone :	
6.		relephone.	
		Mail:	
		Téléphone :	
7.		202000 F 317337 5	
		th	
		Mail:	
		Téléphone :	
			Ti-

OBLIGATOIRE

<u>Description du projet</u> : Répondre de la manière la plus complète et la plus précise possible aux questions suivantes

1/ Décrivez en quelques mots votre projet et ses atouts (10 à 12 lignes maximum)

Notre projet complète les travaux d'aménagement de la salle de village d'Hodister. Le comité souhaite aménager les extérieurs de la salle afin de pouvoir rendre les lieux encore plus accueillants et qui sait, accueillir des personnes qui aujourd'hui ne fréquentent pas encore cet espace. Nous proposons de mettre en place un coin barbecue qui ne soit pas comme actuellement dans l'espace de jeu des enfants, mais bien sur le côté de la salle. Afin que cet espace soit un minimum couvert, nous proposons de le protéger avec un petit abri de type carport. L'ancien barbecue qui se trouve dans l'espace de jeux pourrait être démolis. Entre la zone de jeu des enfants et le carport nous proposons de créer un terrain de pétanque. Ce dernier apportera encore un peu plus de convivialité lors des événements proposés par le comité mais également en dehors de cela.

	s quel(s) objectif(s) du PST votre projet s'inscrit-il ? et de quelle manière y répond-il (si choix utre objectif que ceux listés) ? Cochez la case correspondante (cfr Article 5 du Règlement)
	Mise en valeur/restauration du patrimoine (bâti, populaire, naturel) (Objectif stratégique 2.5 du PST – Economie rurale, Objectif opérationnel 2.5.3, Actions 2.5.3.4 et 2.5.3.6)
	Aménagement d'un espace de rencontre et de convivialité (Objectif stratégique 2.4 du PST – Social, Objectif opérationnel 2.4.1, Action 2.4.1.1) ;
	Valorisation des espaces verts (Objectif stratégique 2.2 du PST – Environnement et cadre de vie, Objectif opérationnel 2.2.1).
	Autre objectif : lequel ?
	,
pour la Un des de la s	l(s) objectif(s) d'intérêt général votre projet vise-t-il ? quels sont les impacts positifs attendus population ? en quoi est-il innovant ? (cfr Article 7 du Règlement) objectifs de ses aménagements est de motiver l'utilisation de la plainte de jeux et des abords alle. Les aménagements vont permettre aux personnes souhaitant se retrouver de prolonger le moment autour d'un barbecue.
4/ Où 1	votre projet sera-t-il localisé ? (cfr Article 4 du Règlement)
Voir ca	arte en annexe A
	lles sont les dépenses envisagées pour mener à bien votre projet ? à quel(s) montant(s) (TVAC) imez-vous ? (cfr Article 7 du Règlement)

	Type de dépense	Descriptif de la dépense (+ quantité et prix unitaire le cas échéant)	Montant TVAC
	(investissement, matériel et frais d'organisation d'un évènement)		estimé en EUR
1.	Achat	Abri de type « Carport » - Voir Annexe B	2700,00€
2.	Achat	Deux barbecues en béton, scellés sur place – Voir Annexe C	(240,0 € x2) 480,00 €
3.	Achat	Béton rapide pour socles Carport.	100,00€
4.	Achat	Billes de chemin de fer pour bordures terrain pétanque	(35€ x26) 910,00 €
5.	Achat	Gravier 0/4 mm.	250,00€
6.	Achat	Stabilisé.	180,00€
9.			
10.	Inauguration	Achats divers pour inauguration de la zone.	120,00€
		Possibilité d'ajouter des lignes si nécessaire	
		COÛT TOTAL TVAC ESTIME	4740,00 €
		→ Budget demandé (maximum 5.000-€) [* Attention : voir encadré page suivante]	(5% de réserve) 4977,00 €
		→ Financement propre par la personne morale (choix A ci-avant) ou l'association/le comité (choix B ci-avant) OBLIGATOIRE si le budget total estimé du projet est supérieur à 5.000-€	0,00€

<u>Remarque</u> : Le porteur de projet ne pourra en aucun cas être rémunéré pour son encadrement du projet via la subvention communale.

* Attention :

Dans l'hypothèse où le budget TVAC estimé est égal à maximum 5.000-€ et où le budget demandé est égal à ce même montant maximal de 5.000-€, si un dépassement de maximum 10 % (soit maximum 500-€) du budget estimé et demandé est constaté à l'ouverture des offres, le porteur du projet s'engage à financer le surcoût, de telle manière que le projet puisse être réalisé.

Si le budget TVAC estimé est égal à maximum 5.000-€ et le budget demandé est égal à ce même montant maximal de 5.000-€, si un dépassement de plus 10 % (soit un montant supérieur à 500-€) du budget estimé et demandé est constaté à l'ouverture des offres, le porteur de projet n'est pas obligatoirement tenu de financer le surcoût si la personne morale ou l'association/le comité n'est pas en mesure de pouvoir financer ce surcoût. Le porteur de projet sera tenu d'avertir officiellement l'Administration communale de son choix dans un délai de 15 jours à dater de l'ouverture des offres. Dans l'hypothèse où le porteur de projet décide de ne pas financer le surcoût, le budget de maximum 5.000-€ qui aurait été alloué au projet retenu sera retourné au fonds de réserve communal et réinscrit au budget de l'édition suivante.

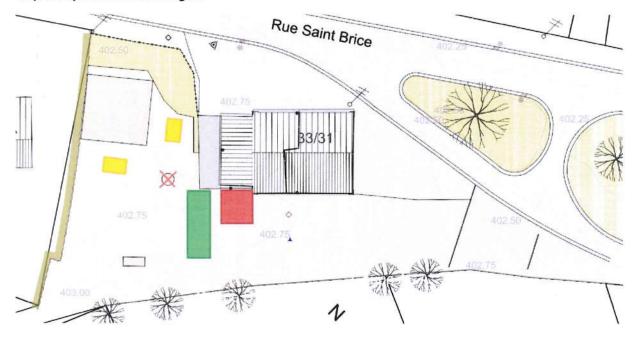
6/ Décrivez le phasage de réalisation de votre projet (déroulement de sa mise en œuvre dans le temps).

- Démontage de l'ancien BBQ par le Comité 1 jour.
- Création des socles pour le Carport 1 jour.
- 3. Pose du Carport 1 jour.
- 4. Pose des Barbecues 1 jour.
- 5. Inauguration 1 Jour.



7/ Avez-vous des remarques ou des précisions à ajouter ? (facultatif)

Annexe A - Plan de la zone, En rouge la zone couverte par le Carport. En vert la zone couverte pour le terrain de pétanque. Barré rouge l'ancien BBQ dans la zone de jeux. En Jaune les tables et bancs en place qui restent inchangés.



Carport



CARPORT MODULAR 4064 x 5064 mm

S7722







Annexe C - Type de barbecue.



REMARQUES:

Le versement de la subvention allouée au projet retenu interviendra après la communication des résultats par le Collège communal, pour le 31 décembre 2023 au plus tard.

Le projet devra être finalisé au plus tard le 31 décembre 2024.

Le dossier justificatif de l'utilisation de la subvention devra être transmis au service Comptabilité de l'Administration communale dans les 30 jours de la finalisation du projet et de la mise en œuvre de l'activité de mise en valeur de la réalisation.

Si des dépenses s'avèrent être inéligibles à l'issue de la vérification opérée par le service Comptabilité et soumise à l'approbation du Collège communal, le remboursement de celles-ci interviendra dans les 15 jours de la notification par le Collège communal.

